

Nigéria; l'Angola -- où ils ont rencontré des représentants du gouvernement angolais et de la SWAPO; l'Afrique du Sud; Windhoek, où ils ont rencontré des représentants des partis namibiens de l'intérieur; puis les capitales du Botswana, du Zimbabwe, du Mozambique, de la Zambie et de la Tanzanie. La délégation du Groupe des Cinq s'est par la suite rendue au Kenya pour faire un compte rendu de la mission au Président Moi, le président actuel de l'OUA. Je voudrais souligner, Monsieur le Président, qu'en présentant ces principes constitutionnels, le Groupe n'a pas cherché à établir une constitution pour la Namibie. Cette tâche revient à l'Assemblée constituante de la Namibie, qui, aux termes de la résolution 435 du Conseil de sécurité, sera élue à cette fin. Le document que les Cinq ont présenté en Afrique propose des lignes directrices à l'intention de l'Assemblée constituante et expose certains principes généraux devant être reflétés dans la constitution.

Dans un deuxième temps, il faudra convenir d'arrangements spécifiques pour le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Nous prévoyons également faire certaines propositions susceptibles d'assurer que la transition se fasse de façon équitable et impartiale.

Dans un troisième temps, Monsieur le Président, toutes les parties intéressées conviendraient d'abord publiquement d'une date de départ pour la mise en application de la résolution 435.

Monsieur le Président, sans être en mesure à ce moment de faire état des réactions de toutes les parties à l'initiative du Groupe de contact, nous pouvons toutefois affirmer que la réaction initiale a été encourageante. Les Cinq sont fort conscients qu'il reste des points difficiles à résoudre au cours de la deuxième phase, mais nous sommes convaincus qu'avec la bonne volonté de toutes les parties, avec de la patience, de la tolérance et un esprit d'engagement constructif, il y a toute raison de croire que les négociations peuvent être menées à terme.

Il existe une autre approche, qui à notre avis, ne contribue en rien à rapprocher la Namibie de l'indépendance. La résolution en six points du Conseil pour la Namibie est rédigée sur le ton de la vitupération, elle formule des accusations injustes et inexactes, elle fait des demandes totalement irréalistes et, enfin, elle n'apporte rien d'utile à la recherche d'un règlement négocié. Loin d'appuyer ou même de reconnaître les efforts du Groupe de contact pour établir des conditions qui permettront la mise en application de la résolution 435 en 1982, le projet du Conseil ne fait